

29 octobre 2015 / mus

Information – nouveautés dans l'organisation de la Previs

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer de certains changements organisationnels au sein de notre fondation de prévoyance.

Transfert de la gestion des cas de prestation à la PKRück

Dès le 1^{er} janvier 2016, nous transférerons le traitement des cas de prestation (invalidité et décès) pour les assurés actifs à notre partenaire de réassurance PKRück.

Ces dernières années, le traitement et l'examen des demandes, notamment pour les cas d'invalidité, ont imposé des efforts sans cesse accrus. En raison de la complexité des pathologies, il s'avère très souvent difficile de déterminer exactement le début de l'incapacité de travail et, partant, de l'entrée en matière de la Previs. Pour ce faire, il convient de disposer de connaissances spécifiques poussées et continuellement mises à jour. A nos yeux, cette actualisation et cet approfondissement revêtent une importance capitale pour offrir aux assurés et à leurs employeurs des prestations professionnelles axées sur le service.

Au vu du nombre considérable de cas enregistrés chaque année, nous ne serons pas en mesure de satisfaire suffisamment à ces exigences à l'avenir. Parmi d'autres compétences, notre partenaire de réassurance PKRück est en revanche spécialisé dans ce domaine précis.

Dès à présent engagé, le transfert des cas d'incapacité de travail existants ou en cours se déroulera de manière échelonnée d'ici à la fin de l'année. La procédure d'annonce de nouveaux cas qui s'applique à vous, en tant que client de la Previs, demeure toutefois inchangée. L'annonce (décès ou invalidité) s'effectue ainsi toujours auprès de la Previs, laquelle se charge ensuite de la transmettre à la PKRück. Il incombe alors à cette dernière de poursuivre l'examen et le traitement de l'annonce jusqu'à la clôture du cas, tout en tenant la Previs constamment informée de l'état d'avancement du processus. L'exonération des cotisations par suite d'invalidité continue d'être effectuée par la Previs à intervalles réguliers via le décompte des cotisations.

Cette nouvelle répartition des tâches nous permettra, à l'horizon 2016, de simplifier le système d'annonce pour toutes les parties impliquées, en collaboration avec la PKRück. Nous comptons en effet proposer un système d'annonce électronique à l'avenir. Nous vous communiquerons en temps utile des informations plus concrètes à cet égard.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle étape se traduira par une amélioration de notre professionnalisme et donc de nos prestations au profit des employeurs. Les assurés concernés pourront quant à eux bénéficier d'une prise en charge optimale axée sur le service.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute question.

Nouvelle responsable Prévoyance

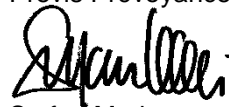
Le Conseil de fondation a nommé une nouvelle responsable Prévoyance et membre de la Direction en la personne de Nathalie Sesiani. Madame Sesiani, qui entrera en fonction le 1^{er} janvier 2016, travaille depuis 20 ans dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Elle bénéficie d'une vaste expérience dans la gestion de mandats de caisses de pension autonomes au sein d'entreprises de conseil ainsi que dans la direction d'institutions de prévoyance. Le Conseil de fondation et la Direction sont convaincus que Nathalie Sesiani, experte dans la branche, saura parfaitement combler la place laissée vacante par Claudio Zulauf. Nous lui souhaitons d'ores et déjà plein succès dans ses nouvelles fonctions. Nous en profitons également pour remercier Claudio Zulauf de son engagement exceptionnel en faveur de la Previs. De par ses connaissances professionnelles approfondies, il a contribué de manière décisive au développement de la Previs, œuvrant au bon déroulement des affaires courantes, au passage du statut d'organisme communautaire à celui d'institution collective moderne, ou encore à l'introduction réussie du nouveau système de prévoyance informatisé.

Nouveau directeur adjoint

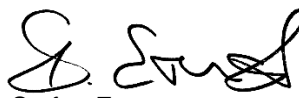
Avec le départ de Claudio Zulauf, un nouveau directeur adjoint a également dû être désigné. Le Conseil de fondation a attribué cette fonction à Monsieur Stefan Ernst, responsable Clients & communication. Stefan Ernst travaille pour la Previs depuis plusieurs années en qualité de membre de la Direction et dispose, grâce à ses compétences de gestion étendues, du bagage nécessaire pour assumer cette fonction supplémentaire.

Avec nos meilleures salutations

Previs Prévoyance



Stefan Muri
Directeur



Stefan Ernst
Responsable Clients & communication
Membre de la Direction